

 <p>Association Musicale de La Tronche . 18 rue La Fontaine 38700 LA TRONCHE</p>	<b>AVIS DE RECRUTEMENT</b>
	Fonction : <b>Musicien(ne) intervenant à l'école</b>
Affectation : <b>Association Musicale de La Tronche</b>	Filière / Classification : <b>Convention Collective de l'Animation / niveau 2 coef. 255</b>
	Supérieur hiérarchique direct : <b>Président de l'AMT</b>

**Contact :** AMT [secretariat.amt@free.fr](mailto:secretariat.amt@free.fr) Tél : 04 76 18 22 47 de 16 h à 18 h jours ouvrables

### **1. Conditions de recrutement**

**A compter du 30/01/2012 :** 12 heures

soit 5 heures à l'école du Coteau le Mardi 8h30 à 11h30 et 14h30 à 16h30

soit 6 heures à l'école de La Carronnerie le Vendredi de 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

et 1 heure par semaine consacrée à la préparation des élèves pour la fête de la musique

### **2. Missions et responsabilités**

**Animer les 11 classes des écoles élémentaires ( 5 à l'école du Coteau 6 à l'école de La Carronnerie) :**

- Développer l'éducation et la pratique musicales des enfants scolarisés, en collaboration avec les instituteurs et en rapport avec le Projet Éducatif Local
- Préparer les élèves et participer à la fête de la musique organisée par la ville de La Tronche
- Élaborer des projets pédagogiques.
- Se conformer aux prérogatives des fiches de poste

**Autres :**

- Participer aux réunions du Comité de pilotage du Projet Éducatif Local
- Participer aux groupes de travail de l'équipe pédagogique de l'AMT

### **3. Relations et Compétences**

- Internes : Membres du bureau de l'AMT et coordination
- Externes : Directeurs(trices) des écoles élémentaires et services de la Mairie de La Tronche
- Aptitude à la négociation et concertation, qualités relationnelles,
- Capacité à s'adapter et à anticiper,

### **5. Spécificités du poste**

- Déplacements sur le territoire de la commune de la Tronche et communes limitrophes,
- Contraintes horaires liées à l'activité en dehors des plages horaires habituelles (spectacles)
- Disponibilité et investissement personnel conventionnels.

### **6. Conditions matérielles**

- Lieu de travail : Écoles élémentaires de la Tronche Le Coteau et La Carronnerie, AMT
- Temps et horaires de travail : Fixé par contrat et avenants.
- Rémunération, avantages liés au poste :  
 CDI - 1 460 euros brut pour 24h hebdomadaire+prime d'ancienneté (reconstitution de carrière) + prime intervenant en milieu scolaire, calendrier scolaire et rémunération sur 12 mois,

### **7. Profil du candidat et contrats**

- Formation/Type de contrat : **CDI** pour Titulaire du Dumi ou VAE Dumi  
**CDD** si inscrit en 2° année Dumi et CDI à l'obtention Dumi ou VAE
- Expérience professionnelle : expérience souhaitée sur poste analogue.